



Frais de notaire solde débiteur 7 ans après la vente

Par Lili37

Bonjour,
Je viens de recevoir un mail du notaire me demandant de régler le solde débiteur suite à l'acte de main levée auprès de l'établissement bancaire, établissement dans lequel nous ne sommes plus depuis la vente de cette propriété en 2017 !!!
Sont ils dans leur droit si longtemps après la vente de la maison et le solde du prêt immo ?
Merci de votre aide :)

Par yapasdequoi

Bonjour,
un mail ? c'est une arnaque ...

Par Lili37

J'y ai pensé j'ai donc appelé l'Office en tapant directement les coordonnées sur internet et non la secrétaire m'a mise en relation avec le service comptable qui m'invite à rappeler lundi pour avoir la personne en charge du dossier pour plus d'explications.

Par yapasdequoi

Il faudra de toute façon un courrier avec tous les éléments justifiant cette (éventuelle) dette.
Il y a probablement prescription, mais on ne peut pas le garantir à 100%.

Par Lili37

Merci pour votre réponse. Dans le mail il y a un Doc joint je vois noté " dépôt de radiation de main levée" en date de juillet 2024, alors que le prêt a été soldé en janvier 2017
Une prescription peut-elle être appliquée ?

Par yapasdequoi

Bah non, si la demande a été faite en 2024...
Voyez avec le notaire pourquoi cette demande a tant tardé.